

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 4 novembre 2004
- 1. Présentation SCOT par le Directeur Général de la CAPM
- 2. Dossier ANRU
- 3. Budget supplémentaire 2004
- 4. Diverses subventions
- 5. Extension de la maternelle Curie : prolongation délai travaux
- 6. Extension du centre socio culturel, création d'un local jeunes et d'un local familles : prolongation délai d'exécution
- 7. Personnel :
 - régime indemnitaire
 - ouverture de poste
- 8. Divers

COMPTE RENDU DE LA 30^{ème} SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 novembre 2004

Le 23 novembre sur convocation régulière du Maire en date du 17 novembre 2004, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de :

Mme PEREIRA	pouvoir à M. TROSSAT
Mme QUAIN	pouvoir à Mme JACQUEMAIN
Mme VILLECOURT	pouvoir à M. SUBILOTTÉ
Melle ZIANE	pouvoir à Mme COUR
Mme DAVIAS	pouvoir à M. LIRIA
M. JUIF	pouvoir à M. CUGNEZ

Absent : M. GRARADJI

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Madame DE MELO est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 4 novembre 2004

L'Assemblée adopte à l'unanimité, le compte rendu de la 29^{ème} séance du conseil municipal du 4 novembre par 26 voix pour et 2 abstentions.

I – Présentation du SCOT

Monsieur le Maire :

- présente Monsieur QUERINI, directeur général des services de la communauté d'agglomération du pays de Montbéliard.
- souligne que depuis 2001, à chaque conseil municipal, il est fait référence au travail réalisé au niveau du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), au contrat d'agglomération, au PLH, au PDU, pour rappeler que la vie d'une commune comme Grand-Charmont est liée à la démarche de l'agglomération et inversement. L'avenir de l'agglomération ne pourra être assuré que dans la mesure où celle-ci prendra de plus en plus d'importance, de compétences. L'ampleur des dossiers que la commune a à traiter montre qu'il y a une échelle supplémentaire à franchir.
- a souhaité que Monsieur QUERINI puisse venir présenter le travail au niveau du SCOT, le projet de contrat d'agglomération du Pays de Montbéliard, afin d'en débattre.

.../...

Monsieur QUERINI :

- informe que le travail présenté lors de cette séance sera soumis au conseil de l'agglomération le 13 décembre.
- Ce contrat d'agglomération ne correspond pas uniquement à l'exercice obligatoire du contrat de plan qui consiste à répartir quelques crédits territoriaux de l'Etat et de la Région. C'est un projet qui porte sur plus de 150 millions d'euros d'investissement et la répartition des crédits dits territoriaux du contrat de plan, porte autour de 3 millions. Ce document est surtout un cap, une orientation très concrète, que l'agglomération se donne, c'est la définition des priorités des quatre années qui viennent par rapport à l'ensemble des grands investissements structurants de l'agglomération.
- Le contrat d'agglomération comprend quatre grands chapitres.
- 1^{er} thème : le développement économique. Il a toujours constitué une des priorités de l'agglomération.
 - aménagement de la zone d'activités de technoland et processus d'études et viabilisation (1^{ère} phase) de son extension (technoland 2).
 - processus d'études et de viabilisation (1^{ère} phase) de l'aménagement du parc d'activités industrielles des Hauts de Mathay.
 - extension du centre de développement du multimédia numérique et accueil des projets « numériques pour l'industrie » et du pôle « arts numériques et audiovisuel »
 - création du cœur de réseau Haut débit, 1^{ère} phase du réseau Aire Urbaine, irrigation de Numérica
 - Processus d'études et viabilisation (1^{ère} phase) du « parc tertiaire » des Gros Pierrons, situé sur la commune de Montbéliard. C'est un secteur stratégique qui a été délaissé en terme d'aménagement, en raison de l'implantation des lignes haute tension. Il constitue le centre de l'agglomération. Dans le prolongement du pôle universitaire, il convient de développer des espaces tertiaires de bureaux, de formation, un peu d'habitat, de commerce. Ces trois opérations représentent 12 millions d'euros pour les investissements de l'agglomération mais des subventions seront sollicitées auprès de la Région, du Département, de l'Etat, du Feder.
 - accompagnement de la mutation des sites industriels (ex. de Peugeot japy), du réseau de parcs d'activités secondaires (ex. du Charmontet) et Hôtel d'entreprises
 - mise aux normes et modernisation du centre d'abattage de Voujeaucourt.
 - modernisation de l'aérodrome de Courcelles les Montbéliard.

Au total, 30 millions d'euros seront engagés sur les investissements en relation avec le développement économique.

Monsieur GRILLON :

- demande, concernant la création d'un réseau haut débit, si les exploitants de ce réseau sont déterminés. Aujourd'hui il s'agit plutôt de communications entre les différents services de la CAPM, ce n'est pas encore utilisé par les entreprises. La CAPM n'est pas encore dans la phase d'exploitation.

.../...

Monsieur QUERINI :

- répond que pour l'instant, il y a des sollicitations, soit d'entreprises qui viennent louer une partie du réseau, soit d'opérateurs qui assurent des services. On va réaliser pour 2 millions d'euros d'investissement en fibre optique. On devra faire appel à un opérateur qui devra construire des équipements permettant de répondre au cahier des charges de la CAPM.

Arrivée de Monsieur CONTEJEAN 20 h 20

Monsieur PERNIN :

- constate que lorsqu'on regarde la physionomie du pays de Montbéliard, ce n'est pas l'endroit le plus attractif de France. Aujourd'hui, quand une entreprise décide de s'implanter quelque part, elle fait un rapide panorama des avantages qu'elle peut y trouver, en particulier pour ses propres besoins, que ce soit en terme de liaisons numériques, ferroviaires, aériennes. Elle fait le point en terme de services rendus à la population : université, transports en commun, aide à la personne... Le Pays de Montbéliard pourrait considérer qu'il a bénéficié d'un effet d'aubaine au travers de l'entreprise Peugeot qui a irrigué grâce à son emprise économique un certain nombre d'entreprises parallèles.
- Demande quels sont les moyens qui vont être mis en place pour que les plates formes qui seront réalisées par la CAPM soient utilisées, globalement au travers de l'agence de l'urbanisme. D'autre part, la CAPM pourra-t-elle peser sur les politiques locales, en particulier des municipalités, par rapport à l'aide à la personne et en direction du jeune enfant ?

Monsieur QUERINI :

- souligne que les personnes veulent un cadre de vie agréable, paysager, ont des exigences en matière d'environnement.
- pense que les outils existants sont mal exploités, comme par exemple l'aérodrome.

Monsieur PERNIN :

- le Pays de Montbéliard manque d'activités autres que le secteur automobile. L'automobile apporte des emplois très rapidement mais globalement tout ce savoir-faire a du mal à être valoriser et transformer sur d'autres activités.

Monsieur LIRIA :

- demande s'il a été tenu compte des opposants à Technoland 2.

Monsieur CONTEJEAN :

- estime que les communes ne sont pas suffisamment aidées financièrement pour créer des services à la famille.

.../...

Monsieur QUERINI :

- précise que la décision de réaliser ce plateau par rapport à l'aménagement de technoland 2, a été voté à l'unanimité, moins deux abstentions. On ne va pas passer sur l'avis des conseils municipaux. L'économie de notre territoire a besoin de ce plateau. S'il devait y avoir une majorité d'opposants dans les conseils municipaux, ce plateau serait réalisé plus tard, malheureusement en perdant quelques entreprises.
- Le thème suivant est consacré aux services, à la formation et au tourisme

→ département GACO et institut universitaire des métiers

La CAPM a été pionnier en montant cette cité universitaire des métiers qui correspond au démarrage de l'apprentissage.

→ restructuration (1^{ère} phase) des locaux du LP de Grand-Charmont, site de formation professionnelle

Il convient d'accompagner la restructuration de locaux laissés vacants par l'Education Nationale qui a regroupé ces formations au lycée professionnel d'Audincourt. Il est nécessaire de transformer le site du lycée professionnel la Pierre Martin en site de formation professionnelle. Aujourd'hui le contrat d'agglomération ne sera pas en capacité de lister les projets, les chiffres, les coûts, les m² mais est en situation de positionner l'agglomération au-delà ce qu'elle a déjà fait au niveau des CFA. Il existe une volonté de créer une maison de l'emploi et de la formation professionnelle au cœur de l'agglomération. L'idée est de prolonger et d'articuler l'action de l'agglomération en direction de tous les acteurs de la formation, AFPA, AFPI, CFA.

→ maison des syndicats. Cet équipement promis aux syndicats s'installera à Audincourt dans un ancien foyer Amat.

→ grand équipement sportif et événementiel : coût 15 millions d'euros.

→ lieu de diffusion des musiques actuelles

→ infrastructure verte et bleue : parc scientifique de l'île du Mont Bart, fort du Mont Bart

→ infrastructure verte et bleue : espace de projet étangs de Brognard et secteur Allenjoie

→ infrastructure verte et bleue : espace de projet Mathay-Mandeure (valorisation touristique théâtre romain et rénovation camping) et diverses opérations communales.

C'est l'ensemble des priorités que la CAPM affiche pour l'agglomération. La loi permet des fonds de concours entre la CAPM et les communes et réciproquement. La CAPM peut intervenir en soutien d'initiatives communales mais sur des sujets qui seront dans la logique de la politique de l'agglomération.

Monsieur LIRIA :

- considère, en ce qui concerne les grands équipements sportifs, qu'il conviendrait d'en réaliser de nouveaux, de prendre en charge les équipements sportifs existants que certaines communes n'arrivent plus à entretenir.

.../...

Monsieur QUERINI :

- précise que la CAPM n'est pas en situation de prendre en charge des équipements pour

lesquels les communes ont des difficultés.

Monsieur le Maire :

- estime plus intéressant de regarder comment l'agglomération peut intervenir pour aider l'ensemble des communes. Par exemple, la prise en charge de la zone humide des jonchets par l'agglomération, permet à la commune de développer un projet permettant de créer l'ADAPEI, une maison de retraite, et 260 logements. La CAPM contribue à l'extension de la ville, d'avoir de nouvelles ressources financières, d'assumer nos responsabilités de commune dans de meilleures conditions.

Monsieur PERNIN :

- fait remarquer qu'il manque un programme consolidé des manifestations culturelles de tout ce qui se passe dans le pays de Montbéliard. Diffuser l'information devrait être de la logique de la CAPM.

Monsieur le Maire :

- explique, qu'en ce qui concerne le Fort-Lachaux, un projet de développement des activités ne peut se concevoir que lorsque le problème de l'accès sera résolu.

Monsieur GRILLON :

- considère, en ce qui concerne les infrastructures verte et bleue précitées, qu'il serait intéressant que tous ces développements sur les quatre années soient réalisés en concertation. Il existe un lien qui pourrait s'établir avec le label route.

Monsieur QUERINI :

- confirme que ces dispositions sont prévues, avec l'aval du conseil général.

Monsieur le Maire :

- déplore que dans le grand équipement sportif, l'athlétisme n'ait pas été pris en compte. L'athlétisme fait partie de l'histoire du pays de Montbéliard.

Monsieur QUERINI :

- précise que le plateau est dimensionné pour les compétitions nationales de gymnastique, on peut avoir, sur un plateau (3000 spectateurs), la possibilité d'organiser des compétitions d'athlétisme. Le mode de gestion envisagé est une délégation de service public. L'idée est de faire appel à une société de régie mais ne pas laisser une trop grande liberté sur la programmation.
- Expose le troisième thème : renouvellement urbain

→ projet de renouvellement urbain de l'habitat et des transports : quartier des champs montants, Audincourt/quartier champvallon, Béthoncourt/quartier de la montagne, Etupes/quartier des Fougères, Grand-Charmont/quartier Petite hollande et chiffogne citadelle/quartier des Buis, Valentigney. Ce thème représente un budget total de 75 millions d'euros hors bailleur. L'Etat intervient avec un complément Fédéral à hauteur de 60 %, les villes et la CAPM à hauteur de 25 % et le conseil général et régional à hauteur des 15 % restants.

- une maison des métiers de la ville qui consiste à regrouper l'ensemble des métiers d'animations dans le domaine sportif social dans les quartiers
- pont Audincourt-Valentigney et mise en œuvre nouveau plan de circulation Audincourt (PDU)
- liaison Nord études générales et première phase (PDU)
- Montbéliard, mise en œuvre plan de circulation et axe acropole-hôpital (PDU)
- plan de déplacements urbains : axe structurant TC, requalification RD34
- plan de déplacements urbains : réseau primaire de pistes cyclables
- plan de déplacements urbains : études site propre, arrêts de bus, priorité feux, actions réseau..

Monsieur le Maire :

- rappelle que pour répondre aux besoins, il est nécessaire de construire 700 logements par an. Il trouve inacceptable qu'une ville comme Grand-Charmont ou d'autres, possède 40 à 50 % de logements sociaux alors que d'autres villes n'en ont pratiquement pas.
- souhaiterait que l'agglomération décline le contrat de l'agglomération à l'échelle des territoires ou d'espaces beaucoup plus limités. La CAPM pourrait aider sur tel ou tel domaine mais en contre-partie il y a la création d'un certain nombre d'équipement.
- Souligne également que le temps d'instruction des dossiers est très handicapant. Par exemple, sur les dossiers des Fougères, entre GPV et ANRU, il s'est passé trois ans et sur un dossier rue de Flandres il y a des garanties des services de l'Etat mais aucune notification.

Monsieur PERNIN :

- considère que parfois la CAPM est perçue comme l'Europe au niveau des citoyens. Il faudrait une meilleure communication. Certaines personnes se méfient, n'ayant pas une perception très claire de ce qu'est une communauté d'agglomération. Les comportements réticents à l'égard des actions communautaires sont peut-être liées aussi à l'aspect discret des actions qui sont menées.

Monsieur GRILLON :

- remarque qu'il y a des actions à mener pour garder à peu près le seuil de la population dans la CAPM à 120 000 habitants.
- demande si les migrations de population se réalisent aux alentours de la CAPM ou plutôt sur Belfort.

Monsieur QUERINI :

- Précise que la vacance des logements s'élève à environ 2 %, qu'il existe un besoin de logement social. Les habitants de la CAPM quittant le collectif pour une petite maison, préfèrent construire dans un lotissement en périphérie ou en Haute Saône, ne trouvant pas de possibilités foncières sur Montbéliard. Par contre les personnes venant de l'extérieur (régions parisienne, lyonnaise) cherchent un appartement en ville et vont à Belfort.

Monsieur GRILLON :

- Demande si le financement d'une étude pour une liaison de Belfort-Montbéliard est prévu,

car l'autoroute est saturée.

Madame BATTAGLIA donne pouvoir à M. GRILLON (22 h).

Monsieur QUERINI :

- Souligne que les fréquences ont été augmentées au niveau des TER. Sur les questions de rapprochement des réseaux, l'intention d'avoir un titre carte orange sur l'ensemble de l'aire urbaine a été émise. La volonté de développer les transports innovants est manifeste, mais la configuration du territoire ne permet pas le type de solution « tram-train ».

Monsieur GRILLON :

- Souligne qu'il existe des structures existantes comme la SNCF avec des lignes sous utilisées, qu'un moyen de transférer le transport de l'autoroute vers la route en développant des parkings à proximité des gares pourrait être trouvé.

Monsieur QUERINI :

- présente le quatrième thème : prévention des risques et équipements (eau, assainissement, déchets)
- prévention des inondations (10 millions d'euros au total) :
programme Basses Vallées Savoureuse et Allan
programme Allan aval de Montbéliard
la Feschotte
- préservation des milieux naturels, belvédères, actions de sensibilisation, nature en ville, charte environnement
- déchets, Usine d'incinération des ordures ménagères. L'usine d'incinération des ordures ménagères sera engagée fin 2008-2009. Une discussion est entamée pour faire en sorte que la chaleur produite puisse être récupérée non seulement par la petite hollandaise, mais par l'usine Peugeot.

Les trois opérations suivantes représentent 15 millions d'euros

- Eau, ressource, fiabilisation, réserve d'eau brute (usine de Mathay)
- Eau, ressource, fiabilisation, réhabilitation usine (usine de Mathay)
- Eau, distribution, suppression des branchements plombs

Les trois opérations suivantes représentent 15 millions d'euros

- assainissement, bassins d'orgas
- assainissement, step Ste Suzanne, Bavans
- assainissement, déchets verts, centre de co-compostage de Fesches

Monsieur le Maire :

- remercie Monsieur QUERINI pour l'ensemble de la présentation du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

.../...

II- Dossier ANRU

Monsieur REBOURCET :

- informe que la mise en place de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a conduit la CAPM à élaborer un dossier complet reprenant l'ensemble des projets de renouvellement

urbain programmés en zones sensibles et sites GPV de l'agglomération sur la période 2004-2008.

Le dossier ANRU est donc un dossier d'agglomération au sein duquel sont présentés les projets de renouvellement urbain des communes de Montbéliard, Audincourt, Grand-Charmont, Valentigney, Béthoncourt et Etupes.

Le dossier sera examiné en comité technique de l'ANRU courant décembre puis après modifications éventuelles, il sera présenté par les représentants des six communes au comité national d'engagement qui validera sa participation financière et la réservation des crédits jusqu'en 2008.

Pour information, le budget prévisionnel total du dossier ANRU de la CAPM s'élève à 184 millions d'euros financés comme suit :

ANRU :	47 M€
CAPM :	10,2 M€
Conseil Régional :	4,7 M€
Conseil Général :	5,6 M€
Communes :	7,9 M€
Bailleurs (fonds propres) :	15,3 M€
Prêts CDC :	89 M€
FEDER :	2,9 M€
Etat autre :	1,4 M€

- demande à l'assemblée de bien vouloir approuver :
 - le projet global de renouvellement urbain du quartier des Fougères comprenant des opérations de démolitions/reconstruction, des opérations de réhabilitation et de sécurisation menées par les bailleurs sociaux, et les opérations d'aménagement et de requalification des espaces publics en maîtrise d'ouvrage ville.
- Le plan de financement des opérations inscrites au dossier ANRU sous maîtrise d'ouvrage ville dont le plan de financement est joint.

Madame GUICHON :

- demande ce que signifie le terme guichet unique

Monsieur REBOURCET :

- explique que dans le système français, plusieurs ministères sont concernés. Tous travaillaient sur le même problème du renouvellement urbain, il a donc semblé qu'il serait plus simple d'avoir un interlocuteur unique. La création de cette agence va le permettre. Le dossier monté ne sera étudié qu'une seule fois.

.../...

Monsieur LIRIA :

- demande qui paient les emprunts.

Monsieur le Maire :

- répond qu'il s'agit des organismes bailleurs.

Madame GUICHON :

- rappelle que les habitants avaient été sollicités pour donner leur avis concernant le GPV et demande pourquoi il n'y a plus de réunion.

Monsieur le Maire :

- souligne que ce projet a été arrêté et a donné lieu à une exposition au centre médico social. Aujourd'hui, les chantiers ne peuvent pas démarrer tant que la ville n'a pas reçu les financements.
- Précise que la ville étant en avance sur les dossiers, certains travaux ont pu commencer, comme ceux du centre médico social. Le Préfet a considéré que Grand-Charmont était prioritaire.
- Informe que les réunions de concertation vont recommencer. De nouveaux dossiers seront examinés. Les immeubles 26 et 28 Picardie sont voués à la démolition et le projet qui devra être réalisé en lieu et place des deux tours, de l'école Boudard sera étudié prochainement. Une première rencontre est d'ailleurs programmée le 16.12 avec la SAFC et les locataires.

Vote : 21 pour
7 abstentions

III – Budget supplémentaire 2004

Monsieur PERNIN :

- présente chapitre par chapitre et opération par opération le budget supplémentaire 2004. Il est à noter que les modifications totales s'élèvent à :
 - section de fonctionnement : 25 700 €
 - section d'investissement : 74 200 €

Monsieur GRILLON :

- sollicite des explications sur l'augmentation de 15 000 € dans la ligne assainissement.

Monsieur PERNIN :

- répond qu'il a fallu faire face à une importante fuite d'eau au Fort-Lachaux.

.../...

Monsieur GRILLON :

- rappelle son intervention de l'année dernière concernant le montant d'une fuite d'eau au Fort-Lachaux. Il avait fait remarquer que cette somme correspondait à la proposition de l'opposition en vue de baisser les impôts et qu'il convenait de surveiller le compteur afin que cela ne se renouvelle pas.

Monsieur PERNIN :

- informe qu'un sous-compteur a été installé au Fort-Lachaux avec vérification de la consommation par le gardien du site. Cette installation doit limiter ce type d'incident.

Monsieur le Maire :

- précise que la facture précédente a été réglée en deux fois. Les 15 000 € complémentaires ne sont pas uniquement le résultat de la fuite, mais sont dus également à l'augmentation du prix de l'eau.

Madame GUICHON :

- demande des explications sur la hausse des taxes foncières

Monsieur PERNIN :

- répond que la commune de Grand-Charmont s'étant portée acquéreur du magasin Huit à Huit, elle devient redevable de la taxe.
- présente l'analyse des recettes

Monsieur GRILLON :

- demande si l'amodrissement de 20 800 € « produits des cessions d'immobilier » correspondent à une somme que la ville doit rembourser.

Monsieur PERNIN :

- répond qu'il s'agit d'une différence par rapport aux évaluations faites lors des estimations de vente.

Vote : 21 pour
7 abstentions

IV – Diverses subventions

Monsieur le Maire :

- soumet à l'examen de l'assemblée l'attribution des subventions ci-après :
 - CCAS : 25 000 € : cet acompte, à verser en début d'année 2005, est nécessaire au paiement des salaires des agents qui seront transférés juridiquement au budget du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2005, ceci afin de bénéficier de l'aide du conseil général pour la gestion des dossiers RMI.
 - AOE : 56 250 € (acompte sur la subvention 2005)
 - TRAME : 29 600 € (acompte sur la subvention 2005)

Les crédits nécessaires au paiement de ces différents acomptes seront inscrits au BP 2005.

Vote : unanimité.

V – Extension maternelle Curie

Monsieur REBOURCET :

- rappelle que les travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle Curie ont fait l'objet d'un ordre de service d'ouverture de chantier notifié aux entreprises le 11 février 2004, assorti d'un délai global d'exécution de 8 mois s'achevant le 11 octobre 2004. La mise en service de l'établissement était prévu le 2 novembre 2004.

Divers facteurs intervenus en cours de chantier ont retardé les travaux qui ne pourront être réceptionnés que le 13 décembre 2004, permettant la mise en service de l'école maternelle le 3 janvier 2005.

Ce retard est imputable pour une large part à la désignation tardive de l'entreprise chargée du lot Charpente, lot qui avait dû être déclaré infructueux lors de l'appel d'offre initial.

De ce fait, les études d'exécution de la charpente, puis les études et plans béton reprenant les descentes de charge de la charpente ont dû être réalisées alors que le délai d'exécution courrait déjà, ne permettant pas le lancement immédiat des travaux sur le terrain car la technique constructive retenue –technique de préfabrication partielle dite en "pré murs"- nécessite que l'ensemble des études soit bouclé avant fabrication.

Par ailleurs, un réseau public d'adduction en eau potable, une canalisation d'assainissement et une lyre de dilation d'un réseau de chauffage ont été découverts dans l'emprise du bâtiment alors qu'aucun plan d'origine ne le laissait supposer. Le dévoiement de ces réseaux a retardé la réalisation des fondations et la livraison du gros œuvre.

Enfin, les pluies conséquentes et répétitives du mois d'août ont considérablement ralenti le travail des étancheurs. La mise hors d'eau n'a été effective qu'à la mi septembre. Depuis le chantier avance à un rythme très soutenu mais le retard n'a pu être comblé.

- propose, afin de ne pas pénaliser les entreprises qui ne peuvent être tenues responsables de ces aléas de chantier, de prolonger le délai d'exécution de 9 semaines, jusqu'au 13 décembre 2004.

Cette prolongation devra faire l'objet d'un avenant pour chacun des marchés des 12 entreprises concernées.

Madame DESLOGES :

- s'étonne que le maître d'œuvre n'ait pas eu au préalable une connaissance précise des emplacements des différents réseaux souterrains.

../...

Monsieur REBOURCET :

- explique que les plans de recollement étaient anciens et n'étaient pas fiables.

Vote : unanimité.

VI – Extension centre médico social

Monsieur REBOURCET :

- rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'un ordre de service d'ouverture de chantier notifié aux entreprises le 8 Juin 2004 et assorti d'un délai d'exécution global de 6 mois expirant le 8 Décembre 2004.

A la demande conjointe du bureau de contrôle et de l'entreprise de maçonnerie, la Ville a du faire procéder, à l'ouverture du chantier, en plus des sondages réalisés auparavant, à une étude de sol approfondie au droit de l'extension. Le délai de fourniture de cette étude puis les études béton consécutives ont retardé de 6 semaines le démarrage effectif du chantier.

La reprise et le dévoiement de canalisations d'assainissement découvertes dans l'emprise de la construction a également ralenti la réalisation des fondations.

Ce décalage et ces aléas ont retardé la livraison du gros œuvre et, par voie de conséquence, ont bouleversé les plans de charges des entreprises de charpente, de couverture et de menuiserie extérieure induisant des difficultés à enchaîner les interventions pour aboutir à la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment. Celle ci n'a été effective qu'à la fin octobre.

Les travaux devraient pouvoir être réceptionnés début Mars 2005, hors intempéries conséquentes (gel-neige-pluie) qui pourraient entraver la réalisation des enduits et peintures en façades.

- propose de prolonger par avenant le délai d'exécution de 3 mois et de fixer au 8 Mars 2005 la date prévisible de réception des travaux.

Cette prolongation fera l'objet d'un avenant pour chacun des marchés des 14 lots concernés.

Vote : unanimité.

VII – PERSONNEL

a) Régime indemnitaire

Monsieur le Maire :

- rappelle que par délibérations en date des 14 février 1992 et 24 avril 2003, l'assemblée avait adopté le cadre juridique du régime indemnitaire applicable au personnel territorial. Suite à des modifications réglementaires et à différents décrets parus en juillet 2004, il conviendrait de modifier comme suit certaines primes pouvant être attribuées aux agents.

Filière technique

primes supprimées

nouvelles primes

. cadre d'emplois des agents de maîtrise et agents techniques

ISS (indemnité spécifique de service)

IAT (indemnité d'administration et de technicité)

PSR (prime de service et de rendement)

IEMP (indemnité d'exercice des missions des préfectures)

. cadre d'emplois des agents

PTETE (prime technique)

IAT

d'entretien de l'entretien des travaux IEMP
et de l'exploitation)

Filière animation

. animateur au-delà du 7^e échelon IHTS (indemnité horaire pour travaux supplémentaires) IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires)

Filière police

IAT

Filière administrative

. rédacteur principal au-delà du 7^e échelon IHTS IAT IFTS

. rédacteur au-delà du 7^e échelon IHTS IAT IFTS IEMP

Le comité technique paritaire du 15 novembre 2004 a émis un avis favorable à ces modifications.

- demande de bien vouloir approuver la mise en place de ces modifications.

Vote : 21 pour
7 ne prennent pas part au vote.

b) ouverture de poste

Monsieur le Maire :

- propose, afin de pérenniser le dernier contrat emploi jeune arrivé à expiration le 14 novembre 2004, de bien vouloir approuver l'ouverture d'un poste d'agent administratif.

Cette personne sera chargée notamment de la médiation sociale dans les quartiers, du portage des repas à domicile des personnes âgées et d'assister la conseillère déléguée aux logements pour le traitement des dossiers de demande de logement.

Le comité technique paritaire du 15 novembre 2004 a émis un avis favorable.

- rappelle que les crédits nécessaires à cette ouverture de poste ont été inscrits au BP 2004.

Vote : 21 pour
2 abstentions
5 ne prennent pas part au vote

Séance levée à 22 h 50.